

REGLEMENT DU FONCTIONNEMENT DE PARRAINAGE :

Définition des objectifs de parrainage :

Etablir une relation d'aide individuelle privilégiée avec quelqu'un qui n'est pas anonyme. C'est tout simplement une aide envers un enfant au sein de son cadre habituel dans un environnement favorisant le maintien dans sa famille, mais surveillé et stimulé vers l'autonomie par les adultes responsables qui l'entourent.

« Intégrer un enfant exclu dans une vie normale d'enfant ».

Missions des référents locaux : ils doivent :

- A réception des sommes, signer le reçu correspondant.
- remettre les parrainages aux personnes chargées des enfants, leur faire signer les reçus correspondants et nous les faire parvenir.
Ils peuvent définir eux-mêmes la fréquence des versements, selon leur appréciation du degré de responsabilité de ces personnes.
- contrôler l'utilisation de ces sommes :
 - S'assurer que l'enfant va à l'école s'il est en âge d'être scolarisé.
 - Récupérer les bulletins scolaires trimestriels ainsi que les reçus de frais scolaires et les transmettre. Noter sur chaque courrier le numéro de référence de l'enfant concerné.
 - Signaler tout problème d'absentéisme prolongé ou d'abandon scolaire
 - S'assurer qu'il mange chaque jour
 - S'assurer qu'il est correctement vêtu et qu'il est soigné dans des conditions d'hygiène basiques (plus mesures de préventions et luttés contre le paludisme ou autres maladies locales)
 - contrôler son état de santé, veiller à ce qu'il bénéficie de soins médicaux si possible, et signaler tout problème qu'ils ne peuvent pas gérer seuls à l'Association.
 - Nous faire parvenir les pièces et courriers dès que possible, soit par courrier, par courriel (en les scannant, soit en les remettant aux voyageurs missionnés)
- Si les référents constatent une mauvaise gestion de l'argent du parrainage, et s'il s'avère que l'enfant ne bénéficie pas des avantages prévus, les référents ont la charge de faire pression et/ou d'organiser la vie de l'enfant eux-mêmes en gérant les sommes qui lui sont allouées. Ils doivent nous le signaler rapidement et mettre tout en œuvre pour le bien de l'enfant.
- Obligations des enfants et des responsables des enfants :
 - ✓ Les enfants doivent suivre leur scolarité ou apprentissage du mieux qu'ils le peuvent. Respecter leurs responsables et les référents, leur obéir.
 - ✓ Les responsables des enfants doivent récupérer les bulletins scolaires et les reçus d'écolage ou autres documents justificatifs.
Surveiller l'assiduité et aider si possible à la scolarité, les encourager et favoriser leurs études.
Signaler aux référents tout problème d'absentéisme, de santé, de déménagement éventuel. Il est demandé d'écrire une ou deux fois par an avec l'enfant à son parrain ou sa marraine.
Exemple : Noël, fête des mères... sans qu'il soit question de demander de l'argent supplémentaire. (Veiller à ne pas quémander).

Missions des voyageurs :

- A minima : rencontrer les référents du site du lieu de leur mission :
- Apporter les courriers, les colis, à transmettre aux enfants.
- Dans la mesure du possible, rencontrer les enfants avec les référents, faire des photos et petits reportages.
- Eventuellement transport de fonds, de médicaments, de vêtements...

- Au retour, rapporter les courriers, les reçus, petits cadeaux destinés aux parrains et marraines.
- Rapporter également des objets achetés pour la revente en France au bénéfice de l'Association.
- Faire un petit rapport de leur mission et de ce qu'ils ont vu.